

CTSD du 09 avril 2020

Le CTSD s'est déroulé en visioconférence de 14h à 19h.

Déclarations préalables du SE-UNSA et du SNUipp-FSU (cf. en pièce jointe).

Réponse de la DASEN aux déclarations préalables :

Sur la santé et la sécurité des élèves et des personnels, la possibilité d'avoir des masques se précise pour le retour des vacances de Printemps.

L'accueil des soignants va continuer après les vacances. Il y a beaucoup de volontaires chez les enseignant-es.

La continuité pédagogique fonctionne bien (moins de 1% d'enfants perdus). Pour la reprise, après les vacances, le dispositif Docaposte va se mettre en place. A partir d'un mail envoyé par l'enseignant-e, c'est la Poste qui imprimera et apportera le travail aux familles. Ce dispositif évitera le déplacement des parents d'élèves et des enseignant-es dans les écoles.

230 enfants dans le département vont bénéficier d'un accompagnement scolaire à distance pendant la seconde semaine des vacances grâce à 50 enseignant-es volontaires.

La DASEN convient que la classe à distance n'est pas comparable à la classe en présentiel. Elle rappelle qu'il faudra une attention particulière au retour de la classe pour les élèves et les familles les plus éloignées de l'école.

Le SNUipp-FSU rappelle que la santé et la sécurité des enseignants doit rester la priorité de l'administration. La continuité pédagogique est un leurre, ne nous y trompons pas, et accentue de fait les inégalités entre les élèves.

ZOOM RASED

Nous avons, avant le CTSD, mené une campagne pour contraindre la DASEN à ramener la problématique des RASED au centre des débats : lire notre [courrier adressé à la DASEN](#) et notre [communiqué de presse](#). Nous avons, dès le début de l'instance, interpellé la DASEN à ce sujet dans notre déclaration liminaire.

La DASEN a été obligée de concéder la sous-dotation de notre département reconnaissant même qu'en ce domaine le département figurait en queue de peloton au niveau national. Elle a indiqué qu'elle envisageait la consolidation des RASED dans les années à venir, quand elle en aurait les moyens, mais que ce n'était pas sa priorité pour cette carte scolaire. Elle réfute l'expression "variables d'ajustement" en indiquant qu'elle ne supprime cette année aucun poste dans les RASED aveyronnais.

Nous recevons à ce sujet des autres départements de très mauvais signaux indiquant de nombreuses suppressions de postes RASED pour compenser la mise en œuvre des préconisations ministérielles.

Nous avons porté en questions diverses les conséquences du redécoupage des circonscriptions sur l'organisation des RASED et leurs zones d'intervention sachant que les mesures de carte scolaire indiquaient :

- *Retrait de trois quart d'emploi d'enseignant spécialisé option E au réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) de la circonscription d'Espalion, rattaché à l'école élémentaire « Jean Monnet » à Espalion (-0,75).*
- *Implantation d'un demi-emploi d'enseignant spécialisé option E au réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) de la nouvelle circonscription de Saint-Affrique / Rodez, rattaché à l'école primaire « Cardaillac » à Rodez (+0,50).*
- *Implantation d'un quart d'emploi d'enseignant spécialisé option E au réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) de la nouvelle circonscription de Villefranche-de-Rouergue, rattaché à l'école élémentaire « Georges Brassens » à Baraqueville (+0,25).*

La nouvelle répartition des postes de maîtres E dans le nouveau découpage des circonscriptions sera la suivante :

- Circonscription Aveyron 1 (Rodez/Nord Aveyron Espalion) : 2 postes
- Circonscription Aveyron 2 (Millau) : 2 postes
- Circonscription Aveyron 3 (Rodez/Sud Aveyron St Affrique) : 1,5 poste
- Circonscription Aveyron 4 (Villefranche de Rouergue) : 1,25 poste
- Circonscription Aveyron 5 (Decazeville) : 1,25 poste

D'après la DASEN, cette répartition vise à n'affaiblir aucune circonscription, à couvrir l'ensemble du territoire et s'appuie sur les demandes recensées par les différents pôles ressources actuels. Elle pose le problème des maîtres E partagés sur deux circonscriptions et donc exacerbent le problème de leurs déplacements. Elle relève pour nous de la gestion de la pénurie.

Nous revenons sur la situation du non comptage des ULIS dans l'effectif d'une école.

La DASEN ne voit pas où est le problème.

Nous pensons au contraire que de ne pas compter les élèves d'ULIS dans les effectifs pénalise les écoles qui accueillent ce dispositif. Les élèves d'ULIS sont bien répartis dans les classes et devraient compter dans les effectifs.

Le Groupe de Travail sur la carte scolaire n'a pas pu se tenir car ils attendaient l'annonce du ministre par rapport au mouvement, qui ne pouvait pas être décalé davantage.

La DASEN a affirmé que les remplacements en Aveyron se déroulent de manière efficace. Suite à nos doutes émis, elle nous a assuré qu'elle allait regarder les chiffres d'un peu plus près.

La DASEN nous a de nouveau présenté la nouvelle carte des circonscriptions. Elle a rappelé les raisons de ce changement : raisons démographiques, raisons concernant la formation des stagiaires, pour maintenir le lien avec le collège de secteur, et enfin pour libérer Mr Fressignac de son rôle d'IEN en faveur de son rôle d'IA adjoint.

Cette nouvelle carte entraîne la disparition de la circonscription de Rodez. Ainsi, Rodez aura un maire et plusieurs IEN.

La SNUipp-FSU s'interroge sur les désagréments que peut provoquer ce changement des circonscriptions : sur la formation, sur les RASED, sur les TRS, sur les remplacements, sur le mouvement...

La DASEN nous répond que la formation sera réalisée de plus en plus en petits groupes. Pour les TRS, une information spécifique sur la circulaire mouvement est prévue : une attention particulière sera apportée quant à l'affectation de ceux et celles qui ont obtenu lors du mouvement 2019 un poste de TRS dans une autre configuration des circonscriptions.

La circulaire mouvement sera publiée le 10 avril 2020.

Introduction au CTSD :

88 postes donnés pour l'Académie. L'Aveyron est le département de l'académie qui perd le plus d'élèves (-366 élèves, 2.2% de l'effectif, surtout en préélémentaire).

Le ministère prévoit un soutien des départements ruraux avec notamment l'annonce du ministre de la semaine dernière : aucune fermeture d'école sans l'accord du maire dans les communes de moins de 5 000 habitants et pour un allègement des GS, notamment en REP. La DASEN ne prévoit aucune classe de GS, CP et CE1 à plus de 24 hors éducation prioritaire.

Carte Scolaire :

Quatre classes uniques perdent leur appui pédagogique dont trois avec plus de 20 élèves quand deux classes uniques à plus de 25 élèves se voient dotées d'un ½ poste. Trois classes uniques (Montézic, Sébrazac et Soulagés Bonneval) et une école (Carcenac-Peyralès) seront en comptage à la rentrée, avec peut-être un appui pédagogique en plus.

ZOOM Classes uniques

Nous avons, avant le CTSD, mené une campagne pour porter la situation des classes uniques du département trop souvent oubliées au centre de cette carte scolaire : lire notre [courrier adressé à la DASEN](#), notre [communiqué de presse](#) , notre [courrier au Président de l'Association des Maires Ruraux de l'Aveyron](#)

Campagne qui aura au moins contraint la DASEN à afficher dans sa présentation "les classes uniques" comme l'une de ses priorités pour sa carte scolaire 2020.

Nous lui avons fait remarquer que supprimer 4 appuis pédagogiques dans 4 classes uniques (ESTAING, ST-CHELY-D'AUBRAC, VILLEFRANCHE-DE-PANAT, SOULAGES-BONNEVAL) dont 3 à plus de 20 élèves allait à rebours de cet affichage somme toute très louable. La DASEN estime exprimer son attention particulière pour les classes uniques dans le recomptage à la rentrée 2020 qu'elle a décidé pour 10 de ces écoles et affirme qu'elle n'hésitera pas alors à y affecter les moyens nécessaires lorsque la situation l'exigera... Nous savons et nous lui avons rappelé que les moyens supplémentaires dont elle disposait habituellement à la rentrée de septembre étaient très limités...

Par ailleurs, la DASEN réfute notre accusation de projeter à moyen terme la fermeture des écoles à classe unique : elle dit n'envisager cette solution qu'au cas par cas, suivant la situation spécifique de chaque école.

L'implantation de deux appuis pédagogiques dans deux classes uniques (LA CRESSE et ST-ANDRE-DE-NAJAC) indique que pour la DASEN le "seuil" d'attribution d'un demi-poste se situe autour de 25 élèves. Nous lui avons alors demandé si pour elle 21, 22, 23... élèves en classe unique permettaient des conditions de travail et d'apprentissage favorables, acceptables, décentes, si, pour reprendre une expression utilisée par le président Macron lorsqu'il avait fait ses annonces pour l'école, il s'agissait de "classes à taille humaine". Là encore, elle indique qu'elle réfute toute règle générale mais des réponses au cas par cas...

Pour nous, nous l'avons dit, au vu de la dégradation sociale et de la multiplication des situations difficiles y compris en milieu rural, nous estimons comme normal pour les classes uniques ou à 4 niveaux et plus un effectif d'une quinzaine d'élèves et pas plus de 20 en tout état de cause.

Concernant la situation des écoles de Capdenac, deux points essentiels étaient abordés : la fusion des écoles Chantefable et P.Riols, entraînant une réorganisation des 3 écoles de la ville et la perte d'un poste sur la nouvelle école élémentaire issue de la fusion.

Les représentant-es de la FSU ont questionné l'administration sur les raisons de cette fusion. Les réponses ont été les suivantes :

- Fragilité et instabilité des 2 écoles maternelles avec plusieurs fermetures suivies d'une ouverture l'année suivante.
- La fusion permettrait le maintien de la décharge de direction actuelle à ½ temps.
- La fusion permettrait la mise en place d'un seul conseil des maîtres qui serait plus cohérent sur le plan pédagogique.

La DASEN a ajouté que cette fusion était un projet municipal qu'elle accompagnait et que Mr Boulet suivait en tant qu'expert. Pour le SNUipp-FSU12, ce projet est inutile, néfaste et bancal.

En effet, une direction pour 2 sites va poser bien des difficultés. Il sera plus difficile pour la directrice de communiquer avec les parents d'élèves. N'ayant pas le don d'ubiquité, elle devra partager son temps entre les 2 lieux.

- Nous avons cité l'exemple d'un élève qui serait cette année en PS2 à Chantefable, qui ferait la rentrée prochaine en MS à Beausoleil, qui repartirait ensuite à Chantefable en GS avant d'intégrer P Riols en élémentaire. Ce scénario ne peut enthousiasmer les parents d'élèves. Certains d'entre eux pourraient être tentés de se tourner vers l'école privée située en plein centre ville.

- Certains élèves d'ULIS (classe située à P Riols) seront amenés dans le cadre de l'inclusion à faire des allers-retours entre les 2 écoles. Est-ce- souhaitable ?

- Nous avons rappelé que ce projet se faisait à l'encontre des équipes enseignantes et de nombreux parents d'élèves dont certains ont déjà affirmé qu'ils inscriraient leurs enfants à l'école privée si la fusion était actée.

La DASEN nous a répondu que la répartition des classes et l'organisation pédagogique relevaient de la compétence du conseil des maîtres, ce qui n'implique pas forcément l'implantation des classes de CP à Chantefable.

Pour terminer, nous avons dit que si la crise sanitaire devait perdurer, nous ne voyons pas comment la mise en place de la fusion pourrait être effective à la rentrée prochaine.

C'est pour toutes ces raisons que nous avons demandé l'annulation ou au moins le report de ce projet. La DASEN nous a répondu qu'elle allait y réfléchir.

Le 2ème point abordé fut la suppression d'un poste d'enseignant-e. Nous avons manifesté notre étonnement.

En effet, le ministre Jean Michel Blanquer a annoncé la semaine dernière qu'il n'y aurait pas de fermeture de classe (sans l'accord du maire) dans les villes de moins de 5000 habitants.

La DASEN nous a certifié avoir l'accord de M Bérard suite à un entretien téléphonique. Elle indique qu'il s'agit d'un moindre mal car les effectifs capdenacois auraient pu entraîner la fermeture de 2 postes cette année.

Nous regrettons cette fermeture qui fragiliserait un peu plus les écoles de Capdenac si la fusion était actée.

Compte tenu de tous ces éléments, le SNUipp-FSU12 a demandé de sursoir à ce projet

Pour l'école de Luc-La-Primaube, à titre transitoire, nous demandons le maintien de la décharge de direction au regard notamment de la gestion du bilinguisme de l'école. La DASEN répond que la situation sera de nouveau étudiée.

Pour l'école Pendariès maternelle, nous actons le maintien provisoire de la décharge de direction à $\frac{1}{4}$ pour la rentrée prochaine mais nous regrettons la perte du poste remplacé par un appui pédagogique. Nous rappelons que cette école accueille de plus en plus de familles avec des difficultés sociales croissantes. Concernant les écoles Pendariès primaire et Robert Fabre primaire, nous déplorons la disparition du dispositif Plus de Maîtres que de classes pour les mêmes raisons. Un PDMQDC aurait été bien plus approprié et efficace que quelques heures de soutien pendant les vacances scolaires.

Nous demandons que la situation des écoles d'Auzits et de Monteils, dont les effectifs nous interpellent, (en faveur d'une ouverture de classe) soit réétudiée. Nous demandons pour ces écoles une attention particulière.

Enfin, nous regrettons la perte d'un poste sur l'école de Gorgan et la perte d'un demi-poste sur l'école de Ramadier.

Sur l'école de Ramadier, nous rappelons que l'école est implantée dans un quartier de veille, qui n'est pas en ZEP mais qui en a toutes les caractéristiques (difficultés sociales, élèves en difficultés scolaires, allophones). Nous insistons également sur le fait que la prévision d'effectif est très difficile dans cette école. De plus, l'école accueille des élèves ULIS. Enfin, nous lui rappelons ses propos tenus en début de réunion sur le fait qu'une attention particulière devra s'effectuer au retour de la classe pour les élèves et les familles les plus éloignées de l'école, ce qui va d'autant plus concerner les familles de cette école.

Elle nous répond que l'appui pédagogique sur l'école de Ramadier avait été octroyé l'année dernière à titre exceptionnel et que comme la situation s'est apaisée dans cette école, l'appui pédagogique peut être enlevé. Nous lui répondons que c'est peut être justement parce qu'il y avait l'appui pédagogique que l'année s'est assez bien déroulée. Elle a répondu que de toute façon elle enlevait le demi-poste et que l'on verrait plus tard.

S'en est suivi un nouveau débat sur le comptage des élèves d'ULIS dans les effectifs mais la DASEN n'a pas changé de point de vue.

ZOOM REP

Nous avons, avant le CTSD, mené une campagne préalable pour obtenir la prise en compte dans le REP Decazevillois de la promesse présidentielle de dédoublement des grandes sections, pour "inciter" la DASEN à remettre au centre de ses priorités l'Éducation Prioritaire : Lire [le courrier adressé à la DASEN de l'Aveyron le 27 février](#), [le communiqué de presse](#) que nous avons publié, [le](#)

[courrier à la Députée de la 2ème circonscription de l'Aveyron](#) ainsi que [le courrier aux Maires des communes du REP](#).

Alors que dans sa première mouture, le projet de carte scolaire de la DASEN n'indiquait aucune prise en compte de la promesse de dédoublement des grandes sections, nos interventions auront permis des avancées pour plusieurs écoles maternelles du REP :

- Annulation de la suppression de l'appui pédagogique de la maternelle du Sailhenc qui figurait dans le projet initial ;
- Transformation de l'appui pédagogique de la maternelle Jean Moulin en poste complet et en conséquence octroi d'un quart de décharge pour la direction ;
- Implantation d'un poste à la Maternelle de Firmi.

Même si nous ne sommes pas aussi affirmatifs que la DASEN qui indique que toutes les écoles du REP sont maintenant en capacité de dédoubler les grandes sections, incontestablement, nos interventions auront permis d'améliorer les conditions de travail des collègues et d'apprentissage des élèves pour ces écoles.

Nous restons évidemment vigilants quant à la pérennité de ces mesures dans la suite des opérations de carte scolaire et plus largement attentifs à la situation de toutes les écoles du REP.

Un poste d'enseignant-e « autisme » est budgétisé sur l'Aveyron, il est lié à la mise en place du plan autisme.

Cette création de poste est à mettre en parallèle avec la suppression de 2 demi-postes sur l'IME de La Roquette.

La DASEN et l'IEN ASH expliquent que le ½ temps d'aide à l'inclusion des enfants atteints de TSA est maintenant compris dans le poste « autisme » créé et que le ½ temps de coordination sera assuré par la nouvelle directrice, car les PEP ont fait le choix de positionner quelqu'un éducation nationale sur le poste, ce qui l'engage à assurer la coordination en plus de ses missions de direction.

Nous indiquons que ce n'est pas ce qui a été convenu en lien avec les PEP, que l'IME de la Roquette va perdre en temps d'enseignement car quelqu'un devra assurer cette coordination, il avait été clairement dit qu'en aucun cas la nouvelle directrice ne pourrait assurer cette mission de coordination, cela n'était pas dans le cadre de la convention collective.

De plus, ce poste d'enseignant-e « autisme », qui aurait pu être complémentaire des postes déjà en place, va se faire au détriment de l'IME de La Roquette alors qu'un moyen a été budgétisé par le Ministère, pour sa mise en place.

Questions diverses :

- Nous demandons un point sur la formation des PES : rien n'est acté pour le moment sur la façon de valider l'année des PES. Plusieurs solutions possibles.
- La DIPEM est en train de travailler sur les écoles qui vont accueillir les PES l'année prochaine. La DASEN dit qu'elle préviendra les écoles concernées avant l'ouverture du mouvement.
- La circulaire INEAT/EXEAT paraîtra le vendredi 10 avril.

- Pour Capdenac, nous demandons quelle école subira la perte du poste. Elle nous répond que ce sera sur l'école de Chantefable.
- Nous demandons à avoir accès aux documents internes du mouvement. La DASEN nous répond que nous n'aurons aucun document mis à part ceux donnés aux collègues, en même temps qu'eux. Elle se réfère à la loi de transformation publique.

Malgré cette réponse, le SNUipp-FSU continuera à vous accompagner tout au long des opérations du mouvement.

- Nous demandons ce qu'il en est des réunions de la DSDEN sur le mouvement. La DASEN nous répond que selon la situation sanitaire, elles se dérouleront, soit en présentiel, soit en visio ou audio conférence.

Vote :

Le SNUipp-FSU décide de voter **contre** les mesures de carte scolaire car :

- Certains écoles, implantées dans des quartiers difficiles (école Pendariès, école Gourgan et école Ramadier) subissent des pertes de poste alors que ce sont des écoles qui devraient, au contraire, être soutenues.
- La position de la DASEN sur les classes uniques ne nous semble pas acceptable.
- Nous nous opposons à la fusion des écoles Chantefable et Pierre Riols ainsi qu'à la suppression du poste à l'école Chantefable.

Un CTSD de repli est donc prévu le vendredi 17 avril à 9h00.